



Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Distr. générale
12 août 2020
Français
Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2020

15-16 septembre 2020

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

Rapport de la session annuelle de 2020, du 22 au 23 juin 2020

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2020 du Conseil d'administration de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) s'est tenue virtuellement par le biais de la plateforme Zoom les 22 et 23 juin 2020.
2. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour provisoire annoté et le plan de travail de la session annuelle (UNW/2020/L.3/Rev.1), et il a également approuvé le rapport de la première session ordinaire, qui s'est tenue le 14 février 2020 (UNW/2020/1). Le Conseil d'administration a également approuvé l'ordre du jour provisoire et le plan de travail pour la deuxième session ordinaire de 2020, qui se tiendra du 15 au 16 septembre 2020.
3. Le Conseil d'administration a adopté quatre décisions (2020/3, 2020/4, 2020/5 et 2020/6), jointes en annexe au présent rapport.

II. Élection

4. À titre de premier point à l'ordre du jour, le Conseil d'administration a élu par acclamation au poste de Vice-Président représentant le groupe Asie-Pacifique, M. Enkhbold Vorshilov, Représentant permanent de la Mongolie auprès des Nations Unies. Celui-ci prend la suite de M. Sukhbold Sukhee, dont le mandat s'est achevé à New York plus tôt cette année.

III. Déclarations liminaires

5. Jukka Salovaara (Finlande), Président du Conseil d'administration, a, au nom de ce dernier, salué le travail accompli par Sukhbold Sukhee au cours de son mandat en tant que Vice-Président et a félicité le nouveau Vice-Président, Enkhbold Vorshilov.



6. Il a fait remarquer que l'année 2020, un moment charnière pour l'égalité des sexes, a commencé par des attentes élevées dans un tout autre contexte, compte tenu de la pandémie mondiale de COVID-19. L'engagement inconditionnel d'ONU-Femmes, qui a fait montre de flexibilité dans l'exercice de son mandat tripartite en cette période décisive pour l'Organisation des Nations Unies, s'est toutefois avéré encourageant à cet égard. Comme mentionné lors de la récente Réunion conjointe des Conseils d'administration, l'Organisation des Nations Unies devrait donner le meilleur d'elle-même en déployant une coordination efficace et efficiente. Le Président a souligné qu'il est plus que jamais important de cibler les groupes déjà marginalisés, en mettant en avant l'incidence probable sur les finances publiques du monde entier, ce qui aura également des effets sur les réformes du système des Nations Unies pour le développement.

7. Une reprise complète après la crise devrait ouvrir la voie à un monde plus résilient aux futures crises. Le Président a ainsi mis en avant le fait que les femmes, qui comptent parmi les personnes les plus affectées par la pandémie, joueront un rôle déterminant dans le relèvement des communautés à travers le monde. C'est pourquoi il est essentiel que l'ensemble des efforts de riposte placent les femmes et les filles au centre de la stratégie afin de garantir des résultats concrets et durables.

8. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes, Phumzile Mlambo-Ngcuka, a remercié le Président et le Bureau de leur appui exceptionnel en faveur du mandat d'ONU-Femmes, en mettant en évidence, à titre d'exemple, la tenue de la première table ronde des partenaires d'ONU-Femmes par la Finlande et la présidence de l'assemblée conjointe des Conseils d'administration sur la riposte à la COVID-19 à l'échelle du système le 21 avril, en présence de la Secrétaire générale adjointe des Nations Unies et du Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé. Elle a en outre reconnu le soutien financier accru du Gouvernement finlandais, ce qui en fait actuellement le premier donateur de l'Entité.

9. En abordant les événements récemment survenus, notamment aux États-Unis, qui ont montré la nécessité de mettre fin aux inégalités et à la discrimination, elle a souligné qu'il était d'autant plus important que les efforts déployés à cet égard demeurent au cœur du travail des Nations Unies, en particulier en protégeant les acquis des femmes et des filles, lesquels sont actuellement menacés. Elle a par ailleurs insisté sur le fait que les objectifs d'ONU-Femmes sont extrêmement pertinents pour quiconque s'emploie à mettre fin aux injustices, notamment les injustices raciales et l'homophobie. Elle a appuyé l'engagement de l'Entité à renouveler ses efforts de lutte contre le racisme, au sein des Nations Unies comme en dehors de celles-ci.

10. Le processus interne de réflexion qui en résulte, aussi bien au sein qu'en dehors de l'Organisation des Nations Unies, étant sain et inconfortable à juste titre, elle a souligné qu'ONU-Femmes entendait poursuivre ses efforts. En effet, c'est de cet inconfort que peuvent apparaître le changement et la diversité nécessaires pour construire l'avenir.

11. Elle a reformulé les plans relatifs aux événements majeurs et aux anniversaires prévus cette année, notant que l'accent mis à l'échelle mondiale sur la protection des personnes contre la COVID-19 exigeait de réduire les effectifs de la Commission de la condition de la femme et de repousser la tenue du Forum Génération Égalité. Toutefois, les préparatifs de ce dernier ont repris et les dirigeants des coalitions d'actions ont été annoncés. L'engagement en vue de 2021 s'est également accru, et se traduit notamment par la contribution au Forum de plus de 660 millions de personnes connectées sur les médias sociaux.

12. La Directrice exécutive a invité les États membres à participer à la célébration – dans le contexte de la « nouvelle normalité » – du dixième anniversaire de la création d'ONU-Femmes par la résolution 64/289 de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2 juillet 2010, en saisissant cette occasion pour réaffirmer leur engagement envers la vision sur laquelle a été fondée l'Entité.

13. Elle a ensuite abordé plus directement la pandémie de COVID-19, en notant que cette dernière avait touché les systèmes de santé, élargi les disparités socioéconomiques et, dans certains cas, entraîné des changements de priorités stratégiques et de financement, ce qui, dans l'ensemble, a affecté de façon disproportionnée les femmes et les filles. En réponse, ONU-Femmes a explicitement concentré ses efforts sur la violence à l'égard des femmes, les impacts économiques, le leadership des femmes, les données relatives aux questions de genre, la charge des soins et les dangers de la fracture numérique.

14. Les États membres ont été informés que l'Entité a également œuvré à l'élaboration de notes d'orientation sur les questions définissant les principaux domaines d'action. Ces documents ont formulé des recommandations ayant fourni une direction précieuse et unifié l'action au sein et en dehors du système des Nations Unies. ONU-Femmes a dirigé la rédaction de la note d'orientation du Secrétaire général concernant l'impact de la COVID-19 sur les femmes, à laquelle ont contribué de nombreux organismes. L'Entité a également fourni des informations analytiques relatives aux questions de genre à l'appui du cadre des Nations Unies pour la riposte socioéconomique immédiate à la COVID-19.

15. La Directrice de l'Entité a exprimé sa gratitude à l'égard de l'appui direct apporté par les États membres au Programme mondial d'ONU-Femmes sur la COVID-19 ainsi qu'au Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires des Nations Unies pour la riposte et le relèvement face à la COVID-19. Elle a également remercié tous les partenaires qui ont effectué des paiements anticipés et accru leurs contributions aux ressources ordinaires d'ONU-Femmes cette année.

16. À titre d'exemple, elle a souligné le fait que, en partenariat avec l'Initiative Spotlight de l'Union européenne et des Nations Unies, le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes avait déjà affecté 9 millions de dollars des États-Unis en guise d'appui immédiat aux organisations de femmes en Afrique subsaharienne, en ciblant principalement la riposte institutionnelle, l'atténuation des risques et le relèvement.

17. ONU-Femmes a également cherché à collaborer avec de nouveaux partenaires, tels que des institutions financières internationales, afin d'influencer leurs octrois de prêts aux pays en faveur du relèvement, en faisant en sorte que les fonds ciblent mieux les femmes et les filles.

18. Il a été important noter que la pandémie a eu un impact majeur sur la violence à l'égard des femmes et des filles et la prestation de services. Afin de mieux comprendre ce phénomène, ONU-Femmes a réalisé des évaluations rapides au sein de 49 pays répartis dans cinq régions différentes. Les résultats ont révélé une hausse des appels aux lignes téléphoniques d'aide et des signalements de violence à l'égard des femmes auprès de la police et des centres de santé. Les foyers fonctionnaient au maximum de leurs capacités, et les prestataires de services éprouvaient des difficultés à maintenir leurs services en raison de la demande. Les survivantes de violence disposent d'un accès limité aux informations et aux services sociaux, juridiques, de santé et de protection. C'est pourquoi ONU-Femmes s'attache à ce que la violence à l'égard des femmes s'inscrive dans les interventions stratégiques nationales, à garantir l'accès aux services essentiels, à fournir un soutien direct aux organisations de la société civile pour les femmes et à soutenir la collecte de données relatives à l'étendue et à

l'impact de la COVID-19 sur la violence fondée sur le genre. Citant plusieurs exemples de pays, la Directrice exécutive a noté qu'ONU-Femmes avait commencé à mener des actions de sensibilisation pour veiller à ce que ces services soient déclarés comme « essentiels » pendant et après la crise de la COVID-19.

19. Concernant l'impact économique de la pandémie, l'avertissement formulé par la Banque mondiale a été évoqué : en raison de la pandémie, jusqu'à 100 millions de personnes pourraient tomber dans la pauvreté extrême, la majorité d'entre elles étant vraisemblablement des femmes. Le relèvement économique ne sera pas possible sans d'autres plans de relance budgétaire d'envergure, non seulement pour les grandes industries, mais également pour les plus petites entreprises, au sein desquelles il semble y avoir plus de femmes. Ces mesures ne sont pas sans conséquence pour les femmes, dans la mesure où elles déterminent les budgets disponibles pour investir en faveur de l'égalité entre les sexes.

20. ONU-Femmes avait constaté qu'au début du mois de mai, au moins 120 pays avaient mis en place un plan budgétaire pour faire face à la COVID-19, la valeur totale de l'ensemble des plans s'élevant à 8 milliards de dollars É.-U. Un examen initial de ces plans a montré que, le cas échéant, rares étaient ceux qui tenaient compte des questions de genre.

21. Parmi les autres domaines d'intervention figuraient la protection sociale, l'insécurité alimentaire, le manque d'infrastructures (ce qui signifie que les femmes n'ont pas accès à des services essentiels), ainsi que le leadership et la participation des femmes. L'Entité prévoit de continuer à travailler à l'élargissement de l'appui direct aux organisations de femmes, par l'intermédiaire du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire, de l'initiative Spotlight de l'Union européenne et des Nations Unies et du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, tout en s'adaptant aux nouvelles réalités qui limitent nombre des mouvements de femmes œuvrant dans ce domaine.

22. L'importance de la collecte et de l'analyse de données a également été soulignée ; ces deux activités s'inscrivent en effet dans l'engagement d'ONU-Femmes à soutenir les gouvernements au sein du système des Nations Unies pour le développement ainsi que d'autres parties prenantes afin de comprendre et de traiter les incidences de la crise pour les hommes et les femmes. Pour ce faire, un partenariat a été établi avec l'Organisation mondiale de la Santé en vue d'élaborer et de publier les données ventilées par sexe les plus exhaustives disponibles concernant l'impact sanitaire de la COVID-19. La plateforme Women Count fournit les premières données de ce type pour 125 pays.

23. La Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive a souligné que le mandat stratégique de coordination du système des Nations Unies de l'Entité demeurait essentiel à une riposte intégrée à l'échelle du système, dans le cadre de laquelle ONU-Femmes fournit un soutien en matière de leadership et de coordination sur l'analyse des questions de genre. Elle a également salué les 350 coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes engagés par ONU-Femmes pour encourager la parité et promouvoir un environnement favorable au sein du système des Nations Unies. Elle a profité de l'occasion pour remercier les défenseurs internationaux de l'égalité des sexes de leur collaboration et les a félicités à l'occasion du cinquième anniversaire de ce titre. Elle a annoncé qu'ONU-Femmes élabore actuellement des directives à l'appui de la création d'un environnement favorable pour contribuer à renforcer la représentation des femmes sur le terrain et à intensifier les efforts en vue d'atteindre la parité.

24. Concernant l'examen à mi-parcours du Plan stratégique 2018-2021, la Directrice d'ONU-Femmes a fait remarquer que l'Entité était en très bonne voie. De

bonnes performances ont été obtenues pour 72 % des indicateurs du Plan stratégique. Des résultats notables ont été atteints au cours des deux dernières années dans les domaines de la réforme législative, des services humanitaires pour les femmes et les filles ainsi que de la planification contre les catastrophes tenant compte de la problématique femmes-hommes (bien que, dans ce dernier cas, de meilleures dispositions avec le Comité permanent interorganisations permettaient à l'Entité de gagner en efficacité). L'accent a également été mis sur de nombreux autres domaines : le travail décent pour les femmes ; l'intégration du changement des normes sociales, des attitudes et du comportement au sein des plans nationaux et des programmes éducatifs afin de traiter de la violence à l'égard des femmes et d'améliorer les protocoles pour garantir des services de qualité à destination des survivantes de violences, le tout en influençant les processus de paix en partenariat avec la société civile.

25. Parallèlement, certains domaines ont été notés comme sous-performants : ils nécessiteraient un regain d'efforts pour atteindre les objectifs à l'horizon 2021 et fournir des résultats reproductibles et adaptables, en évitant les écueils de la fragmentation du financement.

26. En ce qui concerne la situation financière d'ONU-Femmes, la Directrice exécutive a déclaré qu'en 2019 l'Entité avait enregistré le revenu le plus important de son histoire, qui s'élevait à 527,4 millions de dollars É.-U., soutenu par les contributions de 106 gouvernements. Elle a ainsi remercié les États membres au nom des femmes et des filles du monde entier. En 2019, les 15 principaux gouvernements contributeurs étaient les suivants : la Commission européenne, la Suède, la Norvège, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, la Finlande, la Suisse, le Japon, le Danemark, le Canada, l'Australie, les États-Unis d'Amérique, l'Allemagne, les Pays-Bas, l'Italie et les Émirats arabes unis. Un déséquilibre demeure toutefois en matière de financement : les « autres ressources » ont excédé le budget intégré approuvé par le Conseil d'administration de 117,4 millions de dollars É.-U. Les ressources ordinaires enregistrent par ailleurs un déficit de 57 millions de dollars É.-U. (28,5 % des prévisions budgétaires).

27. Cette évolution du solde (qui est passé de 55 % en 2011 à 29 % en 2019) est très préoccupante. C'est la première fois dans l'histoire d'ONU-Femmes que les ressources ordinaires tombent sous le seuil de 30 % du pacte de financement. Il a été souligné que la pérennité de l'Entité et sa capacité à apporter un appui rapide de qualité dépendaient du bon équilibre entre les ressources de base et les autres ressources.

28. Les contributions volontaires totales ont atteint 500,4 millions de dollars É.-U. en 2019. Elles se répartissaient de la façon suivante : 143 millions de dollars É.-U. de ressources ordinaires (une baisse de 7 millions par rapport à 2018) et 357,4 millions de dollars É.-U. d'autres ressources (une hausse de 122,2 millions par rapport à 2018). Les autres ressources ont fortement augmenté par l'intermédiaire de l'Initiative Spotlight de l'Union européenne et des Nations Unies, grâce à laquelle ONU-Femmes a reçu environ 60 millions de dollars É.-U.

29. Les progrès dans la diversification de la base de financement se sont poursuivis, en ciblant particulièrement les partenariats avec le secteur privé, ainsi que le renforcement des partenariats avec d'autres organismes des Nations Unies. En 2019, les revenus issus des partenaires du secteur privé ont augmenté de 31 % pour s'établir à 32,8 millions de dollars É.-U., alors que les revenus tirés des accords de financement interorganisations se sont, quant à eux, accrus de 44 %, s'élevant ainsi à 72,4 millions de dollars É.-U.

30. La Directrice exécutive a mentionné le fait qu'en 2019 ONU-Femmes avait obtenu sa neuvième opinion d'audit sans réserve depuis sa création. Elle a par ailleurs remercié l'équipe qui a œuvré à l'obtention de ce résultat.

31. Avant de conclure son discours, la Directrice exécutive a informé le Conseil du décès de la représentante d'ONU-Femmes auprès du Bureau multipays pour les Caraïbes, Mme M. Alison McLean. Elle lui a rendu hommage et a salué son dévouement et son engagement envers le mandat de l'Entité, comme en témoigne le travail qu'elle a accompli.

IV. Rapport annuel de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes sur les progrès faits dans l'exécution du Plan stratégique 2018-2021, comprenant notamment l'examen à mi-parcours

32. Le rapport annuel de la Directrice de l'Entité sur les progrès réalisés dans le cadre du Plan stratégique 2018-2021, comprenant notamment son examen à mi-parcours, a été conjointement présenté par la Directrice exécutive adjointe chargée de l'appui normatif, de la coordination du système des Nations Unies et des résultats des programmes et la Directrice exécutive adjointe chargée de la gestion des ressources, de la pérennité et des partenariats. Le rapport expose les résultats obtenus par l'Entité au cours des deux premières années de mise en œuvre du Plan stratégique 2018–2021, évoquant les progrès, les enjeux, les possibilités, ainsi que les conséquences potentielles de l'évolution du contexte du développement. Il aborde également l'examen et l'évaluation des 25 ans du Programme d'action de Beijing, les réformes du système des Nations Unies et la Décennie d'action pour la réalisation des objectifs de développement durable.

33. Dans l'ensemble, ONU-Femmes a atteint des résultats positifs en 2019, la deuxième année de son Plan stratégique. L'Entité est venue en aide à 122 pays et territoires, y compris des pays à revenu élevé. Elle a enregistré de bonnes performances pour 72 % de l'ensemble des indicateurs du Plan stratégique évalués, dont 74 % des jalons de résultat de développement sur le plan des produits. L'examen à mi-parcours du Plan stratégique a fait état d'excellents résultats à l'aube des deux dernières années de mise en œuvre. Seuls des ajustements mineurs ont été proposés pour un sous-ensemble d'indicateurs afin d'améliorer la mesurabilité, de recalibrer les niveaux d'ambition et de renforcer la rigueur des rapports.

34. Dans l'ensemble, l'examen à mi-parcours a confirmé la pertinence et l'efficacité du Plan stratégique. Il a souligné la nécessité de renforcer le ciblage programmatique, notamment en créant des produits et des approches normalisés, et de mieux tirer parti de la coordination du système des Nations Unies et des partenariats, en particulier dans le cadre du prochain plan stratégique.

35. Les principales conclusions de l'examen à mi-parcours viendront enrichir le Plan stratégique pour la période 2022–2025. Elles abordent les principes clés suivants : 1) le recalibrage stratégique du ciblage programmatique en réponse aux nouveaux défis politiques, économiques et sociaux, notamment une fragilité accrue, un recours plus important aux technologies numériques et des inégalités croissantes (ce qui est également lié à la pandémie de COVID-19) ; 2) l'objectif consistant à renforcer la position d'ONU-Femmes en tant qu'organisation fondée sur des connaissances reconnue comme une institution incontournable pour l'égalité des sexes, en consolidant son siège et ses liens sur le terrain, et en créant une Entité matricielle disposant d'un réseau à l'échelle mondiale avec une structure institutionnelle améliorée ; et 3) l'objectif d'ONU-Femmes de montrer la voie en

matière de résultats transformateurs clés sur l'égalité des sexes, qui pourraient être atteints en normalisant les produits et services et ainsi améliorer l'assurance qualité et la cohérence du portefeuille. La riposte face à la COVID-19 a été citée en exemple, l'Entité ayant revu ses priorités de façon stratégique, notamment en procédant à une évaluation d'impact économique, afin de déterminer les points à améliorer.

36. Les États membres ont remercié la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive pour ses observations approfondies et certains ont saisi l'occasion pour réitérer leur appui à la mission d'ONU-Femmes visant à faire progresser l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le monde entier.

37. Une délégation a rendu tout particulièrement hommage aux femmes jouant un rôle majeur dans la riposte à la COVID-19 (elles représentent environ 70 % des agents de santé et travailleurs sociaux de première ligne dans le monde) et assumant une importante part des travaux de soins non rémunérés. Un intervenant s'est engagé à soutenir ONU-Femmes dans la réévaluation des priorités de ses programmes pour parvenir à un impact maximal, compte tenu de l'évolution des besoins des femmes et des filles en réponse à la pandémie. Une autre délégation a, quant à elle, salué le dévouement d'ONU-Femmes à la lumière de la crise actuelle, qualifiant l'Entité de partenaire exemplaire. Par ailleurs, il a été précisé que les progrès accomplis ne devaient pas faiblir face à la COVID-19.

38. Les États membres ont également souligné les effets disproportionnés de la COVID-19 sur les femmes et les filles, la pandémie ayant exacerbé les inégalités existantes. Ils ont rappelé l'importance d'intégrer une approche tenant compte des questions de genre à la riposte et au relèvement face à la crise. Certains intervenants ont mis en évidence les interventions stratégiques nationales permettant d'intervenir en réponse aux conséquences de la COVID-19 sur les femmes et les filles, dont les mesures de relance budgétaire. Il a en outre été fait état de l'importance de sources de financement flexibles, prévisibles et durables, notamment grâce à l'élargissement de la base de donateurs, en particulier dans le contexte de la pandémie.

39. Plusieurs délégations ont formulé le souhait d'un effort plus concerté pour garantir une intervention coordonnée tenant compte des questions de genre pour lutter contre la violence sexiste et domestique, la traite des filles, la pauvreté, la faim, la perte d'emploi des femmes, l'exploitation sexuelle, le mariage des enfants et les grossesses adolescentes. Les intervenants ont noté qu'aucun organisme ne pouvait faire face à la pandémie seul. Ils ont ainsi invité tous les participants à intensifier et à réaffirmer leurs engagements durables à répondre immédiatement aux privations au moyen d'une approche tenant compte des questions de genre plus solide.

40. Plusieurs délégations se sont réjouies de constater les efforts déployés par ONU-Femmes en faveur du bien-être du personnel et ont souligné la nécessité de poursuivre cette pratique après la période de pandémie, afin de favoriser un environnement de travail productif. Elles ont salué la résilience et l'engagement indéfectible du personnel des Nations Unies qui continue d'aider les populations vulnérables. Le respect des engagements et des normes internationales a été cité comme un moyen essentiel de prévenir et de traiter l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Tout en saluant le travail en cours, les délégations ont souligné l'importance d'analyser et de communiquer, de façon opportune, les risques émergents pendant la pandémie et les mesures visant à répondre aux sujets de préoccupation, notamment le signalement des allégations.

41. Il est à espérer qu'ONU-Femmes mettra à profit son mandat tripartite d'appui normatif, de coordination du système des Nations Unies et d'activités opérationnelles pour obtenir des résultats en matière d'égalité des sexes à l'échelle du système au titre

des objectifs de développement durable, y compris par le biais d'une riposte multisectorielle à la COVID-19.

42. Plusieurs délégations ont fait valoir que la pandémie exigeait un changement immédiat et important dans les opérations des organismes et continuerait de faire appel à des efforts conjoints pour fournir les ressources nécessaires à la riposte et au relèvement. Afin de garantir que les populations dans le besoin sont ciblées par les interventions des organismes et que les ressources limitées sont déployées de manière efficace, il sera essentiel pour les organismes d'effectuer une reprogrammation efficace et tenant compte des aspects liés aux conflits, en s'appuyant sur des évaluations communes des risques et des besoins. À ce titre, ils devront aussi hiérarchiser leurs activités en concertation avec les donateurs et les pays bénéficiaires des programmes. Il a été souligné que la riposte des Nations Unies face à la COVID-19 a servi de test décisif de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Les interventions connexes ont encouragé les propositions conjointes au moyen de mécanismes de financement bien coordonnés. ONU-Femmes a ainsi été appelée à continuer de rendre compte de ses efforts de lutte contre la COVID-19 au Conseil d'administration.

43. Un État membre a soulevé le besoin de prendre en considération les enseignements tirés à ce jour de la COVID-19 pour être mieux préparés en cas de crises similaires à l'avenir. Par exemple, il a été révélé que le traitement de la crise sanitaire et des impacts socioéconomiques de la pandémie, en particulier à l'égard des femmes et des filles, exigeait des approches à l'échelle du système, une collaboration plus étroite entre les entités des Nations Unies concernées et des partenariats plus solides aux échelons régional et international.

44. Les délégations ont salué les efforts accrus déployés par ONU-Femmes pour répondre à la crise, ainsi que les progrès accomplis dans la mise en œuvre son Plan stratégique, comme l'a souligné son examen à mi-parcours. De nombreux intervenants ont également mis en avant le rôle essentiel d'ONU-Femmes à l'échelle nationale dans le cadre des équipes de pays des Nations Unies et de son soutien aux coordonnateurs résidents en vue de la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Ces personnes ont tout de même vivement préconisé des efforts conjoints et davantage de cohérence à l'échelle du système.

45. ONU-Femmes a été priée de suivre les engagements pris au titre du pacte de financement. Ainsi, la nécessité d'organiser des discussions approfondies en vue de refléter ces engagements dans l'examen à mi-parcours a-t-elle été soulignée. L'Entité a par ailleurs été félicitée pour avoir presque atteint la cible relative aux dépenses prévues pour les programmes conjoints en 2019. Le travail d'ONU-Femmes sur l'intégration des questions de genre au sein des fonds communs a également été salué. L'Entité a été priée de nommer de bons candidats au poste de Coordinateur résident.

46. Les délégations ont fait part de leurs préoccupations quant à la baisse du budget d'ONU-Femmes et ont exhorté les autres États membres et l'Entité à trouver de meilleures pratiques pour accroître la flexibilité et la prévisibilité des financements et des engagements pluriannuels, ce qui contribuerait à l'obtention des résultats escomptés, en particulier en temps de crise. Le Japon a mis en évidence son engagement à hauteur de 4,5 millions de dollars É.-U. pour quatre projets régionaux d'ONU-Femmes visant à prévenir l'infection à la COVID-19 et à atténuer son incidence sur les femmes et les filles. Les États-Unis d'Amérique ont, quant à eux, annoncé une contribution de 10 millions de dollars É.-U. à ONU-Femmes pour l'exercice fiscal de 2020, qui sera affectée à l'autonomisation économique des femmes, à la prévention et à l'élimination des violences faites aux femmes, ainsi qu'aux femmes, à la paix et à la sécurité. L'Union européenne a mentionné son engagement de 15 millions d'euros pour garantir un appui direct et flexible aux

organisations locales de femmes par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et du Fonds pour les femmes, la paix et l'action humanitaire.

47. Concernant le chapitre commun du Plan stratégique, certaines délégations ont rappelé aux participants qu'il fournit une structure permettant aux quatre Fonds et Programmes des Nations Unies d'adopter une approche intégrée pour les contributions en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, ce qui est essentiel à la réussite de la réforme du système des Nations Unies pour le développement. Elles ont noté que le chapitre commun doit être replacé dans le contexte élargi de la réforme et qu'il a été considéré comme un pilote. Par ailleurs, elles ont exprimé le souhait que les Fonds et les Programmes fassent montre de leadership et mettent en œuvre le chapitre commun à titre d'exemple pour l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement.

48. ONU-Femmes a été saluée pour le rôle central qu'elle joue dans le positionnement de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à tous les échelons du système des Nations Unies, en particulier dans le plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Les États membres se sont félicités du fait qu'ONU-Femmes a ajouté l'indicateur « Proportion des équipes de pays des Nations Unies qui ont complété une grille de résultats concernant la parité des sexes au cours de l'année écoulée » au sein de son Plan stratégique. Ils ont été encouragés par les excellents résultats d'ONU-Femmes dans la fourniture d'une assistance technique et de conseils en matière de parité des sexes aux autres organismes des Nations Unies, et ont en outre félicité l'Entité pour avoir élevé son niveau d'ambition.

V. Politiques et programmes

A. Exploitation, abus et harcèlement sexuels

49. En réponse à la décision 2018/3 du Conseil d'administration datée d'avril 2019, ONU-Femmes a engagé le cabinet de conseil Deloitte afin d'évaluer ses politiques et procédures en matière de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, selon une approche indépendante et axée sur les victimes. Cet exercice avait pour objectif de cerner les bonnes pratiques et de fournir des recommandations en vue de renforcer l'intervention d'ONU-Femmes dans ces deux champs d'action. Dans le rapport d'évaluation et la réponse de l'administration à ce sujet présentés au Conseil d'administration lors de sa session annuelle de 2019, ONU-Femmes a accueilli favorablement l'ensemble des observations, a accepté toutes les recommandations et s'est engagée à pleinement mettre en œuvre les interventions existantes ou à élaborer de nouvelles interventions institutionnelles pour chacun des points abordés.

50. La Directrice exécutive a rendu compte au Conseil d'administration de la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'examen indépendant (axé sur les victimes) des politiques et procédures de l'Entité et de la réponse de l'administration à ce sujet. Elle a réaffirmé l'engagement d'ONU-Femmes à mettre en œuvre les recommandations restantes formulées dans l'examen et a réitéré l'approche de tolérance zéro de l'Entité à l'égard de toute forme de faute. Parmi les nombreuses initiatives mises en place, elle a mentionné la politique révisée sur la prévention, l'établissement de plans d'action locaux dans tous les lieux d'affectation ainsi qu'une initiative pilote sur les « facilitateurs pour un environnement de travail respectueux ».

51. Plusieurs intervenants ont salué les efforts de l'Entité en matière de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels. Ils ont loué son leadership à l'échelle du système et le changement opéré par ONU-Femmes sur cette question. Ils

ont en outre souligné qu'elle doit constituer un exemple à suivre pour les autres entités des Nations Unies. Ces intervenants ont exprimé leur satisfaction à l'égard de l'examen de la politique relative à la prévention du harcèlement, du harcèlement sexuel, de la discrimination et de l'abus d'autorité, et se sont réjouis de l'existence d'exigences spécifiques en matière de signalements pour les directeurs régionaux et les directeurs de bureau. Ils ont déclaré qu'il conviendrait de garantir un cadre de suivi et de responsabilité clair disposant d'indicateurs clés de performance et de cibles pour mesurer l'impact des nouvelles initiatives. Ils ont également salué le rôle actif d'ONU-Femmes dans l'examen de la circulaire du Secrétaire général des Nations Unies révisée en 2003 et ont reconnu l'importance de veiller à la mise à jour de ce document.

52. Une délégation a invité ONU-Femmes à procéder à une analyse et à communiquer sur les risques émergents au cours de la pandémie, tout en traitant les sujets de préoccupation. En matière de prévention et de communication, les États membres ont salué les progrès accomplis, notamment l'évaluation des équipes et de la culture du leadership, et ont exhorté la direction exécutive à rendre compte des résultats de cette évaluation, y compris les principaux points à améliorer dans le plan d'action, ainsi que de tout retour d'information et des prochaines étapes du programme pilote des « facilitateurs pour un environnement de travail respectueux », au plus tôt et de préférence lors de la prochaine réunion du Conseil d'administration. ONU-Femmes a été instamment priée de maximiser son efficacité en mettant en commun ses efforts de renforcement des capacités avec d'autres entités des Nations Unies, donateurs et organisations non gouvernementales, et de faire preuve de plus de transparence quant au signalement des allégations et aux mesures prises le cas échéant.

53. ONU-Femmes a également été encouragée à assurer un équilibre entre, d'une part, le maintien de la confidentialité et, d'autre part, le traitement approprié des allégations. Il a été estimé que l'Entité devait conserver sa dynamique concernant les progrès réalisés en matière de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels pendant la pandémie de COVID-19. Elle doit veiller à ce que les séances d'apprentissage en ligne venant remplacer la formation régulière soient plus créatives, dynamiques et fondées sur des mises en situation. Un intervenant a demandé de plus amples informations quant aux progrès réalisés par ONU-Femmes sur le partage de ces expériences et des enseignements tirés du système des Nations Unies et avec les partenaires et les États membres. Une autre délégation a souhaité connaître comment ONU-Femmes avait ajusté sa formation de renforcement des capacités pendant la pandémie.

54. Un État membre a souligné l'importance d'attirer l'attention sur l'autre pandémie actuelle, à savoir la violence fondée sur le genre, et a mis en évidence le fait qu'ONU-Femmes doit garantir un financement pour ce domaine, accorder une attention suffisante à la planification programmatique à long terme sur cette question et accroître les capacités institutionnelles pour en traiter les causes profondes.

55. Concernant l'audit interne, il a été demandé à ONU-Femmes de préciser comment elle travaillait pour assurer une mise en œuvre multipartite appropriée et fournir de plus amples informations sur les mesures prises aux échelons régional et local lorsqu'il n'existait aucune disposition nationale de lutte contre l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuels.

VI. Audits et enquêtes

56. La Direction des services indépendants d'évaluation et d'audit (SIEA) a présenté au Conseil d'administration le rapport annuel sur les activités d'audit interne

pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. Ce rapport contenait également un résumé des activités d'enquête menées par le Bureau des services de contrôle interne des Nations Unies pour ONU-Femmes sur cette période. Sur la demande du Conseil d'administration, faite au regard de sa décision UNW/2015/4, et en lien avec les activités d'audit interne, ledit rapport comprenait : a) une opinion s'appuyant sur la portée des activités d'audit menées, et sur la pertinence et l'efficacité du cadre de l'Entité en matière de gouvernance, de gestion et de contrôle des risques ; b) un résumé concis des activités menées et des critères sur lesquels se fonde cette opinion ; c) une déclaration de conformité aux normes d'audit interne ; et d) un avis sur le caractère adéquat et suffisant du financement, et sur l'ampleur et l'efficacité de son déploiement pour couvrir le champ d'audit interne et d'enquête attendu. Le rapport a également fait le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre par l'administration des recommandations d'audit interne.

57. En s'appuyant sur les travaux d'audit interne réalisés en 2019, l'opinion générale du Service d'audit interne (SAI) était qu'aucune faiblesse majeure qui compromettrait sérieusement la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels d'ONU-Femmes n'avait été identifiée dans les processus de l'Entité relatifs à la gouvernance, à la gestion et au contrôle des risques.

58. Pour ce qui est du suivi des recommandations d'audit interne, 99 % de celles formulées avant 2019 ont été mises en œuvre. Au 10 avril 2020, l'administration avait déjà traité la moitié des recommandations formulées en 2019 et travaillait à la mise en œuvre des recommandations restantes. Il ne restait que trois recommandations d'audit restantes de longue date (formulées avant 2019), qui étaient toutes considérées comme moyennement prioritaires. Ces recommandations portaient sur l'établissement d'orientations institutionnelles relatives au suivi et à l'assurance qualité des données et des informations à inclure dans les rapports de suivi trimestriels, l'amélioration de la coordination et des protocoles de contact des donateurs, et la mise à l'essai d'un plan de reprise après sinistre dans un bureau de pays. Dans tous les cas, la direction s'était engagée à prendre des mesures et le SAI procédait au suivi de la mise en œuvre.

59. Concernant la question des enquêtes, en 2019, le BCSI a enregistré 52 allégations pour ONU-Femmes, contre 36 en 2018. En 2019, le Bureau de l'audit et des investigations du Programme des Nations Unies pour le développement, l'ancien prestataire de services d'enquête d'ONU-Femmes, avait également achevé ses travaux concernant une allégation restant à traiter.

60. Plusieurs initiatives liées aux enquêtes ont été présentées et un rapport de la Directrice exécutive a été publié, lequel établissait des mesures disciplinaires et d'autres mesures prises en réponse aux fautes et actes répréhensibles commis par des membres du personnel d'ONU-Femmes, d'autres entités ou des tiers, et aux cas de possible comportement criminel, couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, conformément à la politique juridique d'ONU-Femmes applicable aux violations des normes de conduite des Nations Unies.

61. Le Président du Comité consultatif pour les questions de supervision a présenté le Rapport du Comité consultatif pour les questions d'audit arrêté au 31 décembre 2019. Le rapport du Comité consultatif pour les questions de supervision avait deux objectifs. Le premier consistait à examiner les fonctions de supervision dont dispose ONU-Femmes et la façon dont les risques entravant la concrétisation des objectifs de l'Entité étaient déterminés. Le Comité consultatif pour les questions de supervision a estimé que, malgré des progrès restant à faire, ces fonctions étaient bénéfiques à l'Entité. Le deuxième objectif du rapport était de permettre d'étudier les risques principaux relevés à l'aide des mécanismes de contrôle afin d'assurer la continuité des activités importantes menées par ONU-Femmes et l'utilisation

optimale de ses ressources. Le Comité a fait état de quelques-unes de ses recommandations et a fourni des retours lors de chacune de ses réunions portant sur les risques.

62. En résumé, le rapport de 2019 a révélé que l'efficacité générale d'ONU-Femmes pourrait être renforcée en accordant une attention particulière aux processus de gouvernance internes qui clarifient les responsabilités du personnel et des dirigeants et leur précisent comment ils s'inscrivent dans les objectifs institutionnels. Le Comité consultatif pour les questions de supervision s'est réjoui de certaines des mesures prises afin de placer ONU-Femmes de façon à établir des processus internes solides pour les première et deuxième lignes de défense. Toutefois, un certain nombre d'études, d'audits et d'évaluations ont fait état de lacunes dans la compréhension de cette méthode de travail et des éléments clés n'ont pas été achevés, notamment l'identification des propriétaires d'entreprises ou l'appropriation claire des risques institutionnels par la direction. Le Comité a recommandé la définition d'objectifs clairs pour la réalisation des cartes d'assurance et l'établissement des déclarations connexes de contrôle interne pour 2020.

63. La Directrice exécutive adjointe chargée de la gestion des ressources, de la pérennité et des partenariats a présenté la réponse de l'administration aux recommandations d'audit interne. ONU-Femmes a accueilli favorablement l'opinion annuelle du SAI et le huitième rapport du Comité consultatif pour les questions de supervision. Elle a remercié les membres distingués du Comité de leur soutien et leur dévouement envers le mandat de l'Entité.

VII. Évaluation

64. La Direction des SIEA a présenté le rapport sur la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes pour 2019 et sa politique d'évaluation révisée. Le rapport résume la performance de la fonction d'évaluation de l'Entité pour les évaluations institutionnelles et décentralisées. Il fournit un aperçu des mesures prises en vue de consolider la contribution d'ONU-Femmes à la coordination à l'échelle du système des Nations Unies et au renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation tenant compte des questions de genre. Le programme de travail et le budget du Service indépendant d'évaluation (SIE) pour 2020 ont également été présentés. Le rapport couvre deux évaluations thématiques institutionnelles, une activité d'évaluation institutionnelle conjointe, une métasynthèse des évaluations d'ONU-Femmes et la première évaluation du portefeuille de projets nationaux conduite par le SIE. En 2019, ONU-Femmes a achevé quatre évaluations du portefeuille de projets régionaux et cinq évaluations du portefeuille de projets nationaux, et le SIE a fourni une assistance technique pour 26 évaluations décentralisées. Le SIE a encouragé une culture de l'évaluation au sein d'ONU-Femmes par l'intermédiaire du système mondial de contrôle des évaluations. Il a en outre plaidé avec les partenaires nationaux en faveur d'une évaluation tenant compte des questions de genre au sein du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation et à l'échelle mondiale.

65. La politique d'évaluation révisée d'ONU-Femmes a été élaborée conformément à la décision 2016/2 du Conseil d'administration et résulte d'un examen externe s'appuyant sur des évaluations récentes de la fonction d'évaluation et des consultations avec les parties prenantes. La politique est étayée par la résolution 71/243 de l'Assemblée générale sur l'examen quadriennal complet et par le Plan stratégique 2018–2021 d'ONU-Femmes. Elle s'aligne en outre sur les normes et standards de 2016 du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation. Ce document définit le contexte qui sous-tend une politique d'évaluation à jour, l'objectif de la politique, les principes et les procédures d'évaluation ; il établit les rôles et

responsabilités, mais présente aussi les principes d'assurance qualité ; il décrit en outre les contributions à l'évaluation systémique relatives à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que les dispositions concernant le renforcement des capacités d'évaluation ; il met également en évidence les exigences en matière de ressources financières ; enfin, il se conclut par une note sur l'examen de la politique à venir.

66. La Directrice exécutive adjointe chargée de la gestion des ressources, de la pérennité et des partenariats a répondu au nom de l'administration d'ONU-Femmes. L'Entité reste pleinement engagée en faveur du renforcement continu de la qualité, du champ et de l'utilisation des évaluations aussi bien institutionnelles que décentralisées, en étroite collaboration avec les SIEA.

67. Plusieurs États membres ont salué l'alignement de la nouvelle politique d'évaluation sur celles des Fonds et Programmes des Nations Unies, en tenant compte de l'évolution du contexte de la réforme du système des Nations Unies pour le développement et de la gestion interne du changement et en soulignant le caractère essentiel de l'affectation de ressources suffisantes. ONU-Femmes a été encouragée à viser la limite supérieure de la fourchette de 2 à 3 % des dépenses programmatiques. Notant une baisse de certains indicateurs clés de performance, les délégations ont prié ONU-Femmes de renforcer ses capacités à l'échelle des pays afin de garantir une fonction d'évaluation de qualité à tous les niveaux. Il a été conseillé à l'Entité de poursuivre les évaluations du portefeuille de projets nationaux menées par le SIE afin de mieux se concentrer sur les évaluations stratégiques et les résultats de niveau supérieur. Il convient en outre qu'elle continue le renforcement de ses réponses aux évaluations et la formulation d'informations clés. Les États membres ont souligné qu'ils apprécieraient une analyse plus détaillée sur chaque indicateur clé de performance par région, étant donné que cela permettrait au Conseil d'administration de disposer d'un aperçu plus large de la culture de l'évaluation au sein d'ONU-Femmes. Ils ont soutenu l'importance donnée au « recours aux évaluations » et le lien vers la gestion des connaissances, les premiers résultats du rapport annuel ayant suggéré l'efficacité de cette approche. Des informations supplémentaires concernant les évaluations décentralisées dans ce domaine étaient attendues dans le rapport annuel. Afin de mesurer pleinement les effets de cette intensification des efforts, les délégations ont convenu avec le Comité consultatif pour les questions de supervision qu'il serait intéressant d'apprendre comment les différents systèmes de rapport s'accordent pour fournir un aperçu général de la manière dont sont utilisés les résultats d'évaluation afin d'améliorer les programmes ou la responsabilité de l'administration.

68. Un intervenant a souligné que certains termes de la politique d'évaluation révisée n'étaient pas suffisamment alignés sur le Plan stratégique, faisant part de son souhait de disposer d'une version à jour de ladite politique afin de la partager avec le Conseil d'administration lors de sa deuxième session ordinaire qui se tiendra en septembre 2020.

VIII. Clôture

69. La Directrice exécutive adjointe chargée de la gestion des ressources, de la pérennité et des partenariats, rejointe par la Directrice exécutive adjointe chargée de l'appui normatif, de la coordination du système des Nations Unies et des résultats des programmes, a prononcé le discours de clôture au nom de la Directrice exécutive de l'Entité. Elle a remercié le Président du Conseil d'administration d'avoir dirigé la première session annuelle virtuelle, les Vice-Présidents pour leurs contributions, et

les délégations pour leur engagement actif et leur soutien inestimable qui permettent la mise en œuvre du mandat d'ONU-Femmes.

70. Elle a exprimé sa satisfaction à l'égard des recommandations et des commentaires reçus, notamment sur les progrès accomplis au titre de la mise en œuvre du Plan stratégique, lesquels ont été mis en évidence par l'examen à mi-parcours, réitérant le plein engagement de l'Entité envers l'application du pacte de financement. La Directrice exécutive a réaffirmé la nécessité de disposer d'un meilleur équilibre entre les fonds de base et les autres ressources afin de permettre à l'Entité de concrétiser le plein potentiel de son mandat. Elle a par ailleurs cherché le soutien des États membres pour remédier à la baisse des contributions de base afin de garantir une certaine prévisibilité et d'éviter toute fragmentation stratégique. Tout en soulignant que certaines des préoccupations financières associées à ce déséquilibre avaient été résolues en 2019, elle en a profité pour remercier l'ensemble des États membres ayant apporté leur contribution, et s'est engagée à continuer à diversifier la base de financement et à rechercher des partenariats innovants, notamment en matière de financements.

71. Répondant à plusieurs des points soulevés par les délégations, elle a évoqué l'importance des données ventilées par sexe, qui sont essentielles à une riposte appropriée face à la COVID-19. Elle a en outre fait remarquer qu'ONU-Femmes resterait concentrée sur ce domaine, en travaillant avec d'autres organismes des Nations Unies, notamment par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire, en collaboration avec lequel la plateforme de données relatives aux questions de genre Women Count serait prochainement lancée, constituant ainsi un exemple de mise en commun des efforts à travers le système pour ventiler les données.

72. Il a été mentionné que malgré l'ampleur des difficultés survenues cette année, ONU-Femmes s'est efforcée de maintenir sa dynamique alors que l'on célèbre le vingt-cinquième anniversaire de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et le vingtième anniversaire de la résolution 1325 du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Par ailleurs, l'Entité compte sur le soutien et la collaboration sans faille des États membres, notamment grâce à leur participation aux coalitions d'actions du Forum Génération Égalité.

73. Lors de la clôture de la réunion, le Président du Conseil d'administration a félicité ce dernier pour cette session annuelle qui s'est avérée productive et enrichissante. Il a salué la session comme un exemple supplémentaire de la façon dont les Nations Unies ont pu s'adapter de façon harmonieuse afin de poursuivre les activités au moyen d'une plateforme virtuelle. Il a salué le dévouement des membres du Bureau, en les remerciant particulièrement pour leurs conseils et leur leadership dans la facilitation d'une autre conclusion fructueuse, qui devrait fournir des orientations efficaces et efficaces à ONU-Femmes d'ici la fin de son Plan stratégique actuel et alors que l'Entité commence à préparer le nouveau cycle en cherchant à garantir un monde meilleur pour tous, au centre duquel se situent les femmes et les filles.

74. La réunion a ensuite été levée.

Annexe I

Décisions adoptées lors de la session annuelle de 2020

2020/3

Rapport annuel de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sur les progrès faits dans l'exécution du Plan stratégique 2018-2021, y compris l'examen à mi-parcours du Plan

Le Conseil d'administration :

1. *Prend note* du Rapport de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) sur les progrès faits dans l'exécution du Plan stratégique 2018-2021, y compris l'examen à mi-parcours du Plan, et salue l'excellente performance d'ONU-Femmes dans la réalisation de ses objectifs annuels ;
2. *Encourage* ONU-Femmes à tenir compte des enseignements tirés au cours des deux années de mise en œuvre du Plan stratégique 2018–2021, ainsi que de ses plans stratégiques antérieurs, et prend note avec satisfaction des ajustements proposés et des domaines à améliorer relevés dans l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique 2018-2021 ;
3. *Prie instamment* ONU-Femmes d'améliorer les progrès dans la réalisation des produits partiellement atteints du Plan stratégique 2018-2021 et lui *demande* d'analyser et d'évaluer les cibles établies pour les produits dudit Plan stratégique, en particulier celles ayant été constamment dépassées, et de présenter les résultats au Conseil d'administration dans le cadre des consultations sur le Plan stratégique 2022-2025 ;
4. *Exhorte* ONU-Femmes, conformément à son mandat, à amorcer suffisamment tôt les préparatifs du Plan stratégique 2022-2025, en étroite collaboration avec le Conseil d'administration, tout en tenant compte des enseignements tirés de l'examen à mi-parcours, du rapport conjoint sur l'étude d'évaluabilité du chapitre commun en date du 30 mars 2020, de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies (A/RES/71/243), des résultats de l'examen quadriennal complet de 2020, et *prie* en outre ONU-Femmes de présenter, lors de la deuxième session ordinaire de 2020, une feuille de route des consultations prévues au titre de la préparation du Plan stratégique 2022-2025 ;
5. *Félicite* ONU-Femmes d'avoir tiré pleinement parti de son mandat, en sa qualité d'entité composite, pour aider, à leur demande, les États membres et garantir la cohérence, l'harmonisation et la coordination entre les aspects normatif et opérationnel de ses activités ; et réaffirme le rôle important d'ONU-Femmes dans la direction, la coordination et la promotion de la responsabilité du système des Nations Unies en matière d'égalité des sexes, d'autonomisation des femmes et d'intégration de la problématique femmes-hommes dans l'ensemble du système ;
6. *Prend note avec satisfaction* de l'engagement solide d'ONU-Femmes envers la réforme du système des Nations Unies pour le développement et encourage l'Entité à continuer à travailler à l'appui des efforts nationaux en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable au moyen du plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en étroite collaboration avec les fonds, les programmes et les entités des Nations Unies ainsi que sous la direction des coordonnateurs résidents et en partenariat avec les équipes de pays des Nations Unies,

les parties prenantes et les autres partenaires de développement ;

7. *Prend note avec satisfaction* des efforts déployés par ONU-Femmes pour honorer ses engagements au titre du pacte de financement et améliorer la qualité du financement et des résultats conjoints, et encourage l'Entité à continuer à tirer parti du pacte de financement et des mécanismes de financement communs pour renforcer la collaboration interorganisations ; *demande* à ONU-Femmes de poursuivre la pratique consistant à rendre compte de la façon dont les résultats de l'examen à mi-parcours du Plan stratégique 2018-2021 sont liés à la mise en œuvre efficace du pacte de financement au cours de la période restante dudit Plan, dans le cadre du dialogue structuré en matière de financement, avant la deuxième session ordinaire de 2020 ;

8. *Exhorte* ONU-Femmes, tout en tenant compte de ses priorités, d'accélérer ses efforts de mise en œuvre du chapitre commun, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), notamment à travers l'élaboration du cadre de suivi nécessaire au sein des cadres intégrés de résultats et de ressources respectifs de leurs plans stratégiques actuels, en suivant les recommandations du rapport conjoint sur l'étude d'évaluabilité du chapitre commun daté du 30 mars 2020, qui s'inscrit dans le contexte du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, tel que défini dans la résolution 72/279 de l'Assemblée générale, et *demande* en outre à ONU-Femmes de présenter un compte rendu conjoint sur la progression au Conseil d'administration lors de la deuxième session ordinaire de 2020 ;

9. *Prend note* de la gestion interne continue du changement d'ONU-Femmes et des ajustements stratégiques de l'Entité, et l'*exhorte* de poursuivre le renforcement de son efficacité institutionnelle, de la durabilité de ses résultats et de sa responsabilité, et, à cet égard, de résoudre les difficultés affaiblissant sa gestion axée sur les résultats et d'améliorer la coopération interorganisations et les partenariats à l'échelle du système, et de maintenir le Conseil d'administration informé de l'avancement de ses processus de réforme internes, visant à permettre à l'Entité d'obtenir de meilleurs résultats, notamment à l'échelon national ;

10. *Appelle* ONU-Femmes à garantir la concrétisation des objectifs du Plan stratégique 2018-2021, dans le contexte de la COVID-19, et à continuer à travailler dans le cadre d'une intervention internationale coordonnée, en ciblant les pays bénéficiaires de ses programmes ;

11. *Prend acte* de l'augmentation des autres ressources d'ONU-Femmes, encourage les pays en mesure de le faire à augmenter leurs contributions, en particulier celles aux ressources ordinaires ;

12. *Prend note* des efforts conjoints d'ONU-Femmes, parmi lesquels l'éradication de la pauvreté, la lutte contre le changement climatique, l'amélioration de la santé adolescente et maternelle, la réalisation de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, la garantie d'une plus grande disponibilité et d'une utilisation optimale des données ventilées pour le développement durable, le développement et les activités de développement pouvant contribuer à la consolidation et à la pérennité de la paix, et *exhorte* l'Entité à rendre compte au Conseil d'administration, dans son rapport annuel, de ses objectifs opérationnels et programmatiques ainsi que des efforts et résultats y afférents, notamment de l'alignement de ses programmes et opérations sur ses engagements à l'égard des questions mentionnées ;

13. *Décide* de transmettre le rapport au Conseil économique et social.

23 juin 2020

2020/4

Rapport de 2019 sur la fonction d'évaluation de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

Le Conseil d'administration :

1. *Prend note* du rapport sur la fonction d'évaluation d'ONU-Femmes en 2019, ainsi que du programme et du budget de l'année 2020 du Service indépendant d'évaluation ;
2. *Prend note des* démarches prises par ONU-Femmes afin de maintenir une fonction d'évaluation indépendante, crédible et utile, ainsi que sa contribution aux efforts d'évaluation tenant compte des questions de genre au niveau du système et de sa contribution au renforcement des capacités d'évaluation nationales ;
3. *Remarque* les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la décision 2019/5 et *exhorte* ONU-Femmes à poursuivre ses efforts afin de pleinement appliquer cette décision en mettant particulièrement l'accent sur les indicateurs clés de performance qui peuvent être encore améliorés ;
4. *Prend note* avec satisfaction de l'intégration des informations supplémentaires sur les évaluations décentralisées ; et *demande* à ONU-Femmes de poursuivre les évaluations de la prise en compte des questions de genre des programmes de pays, afin d'améliorer la programmation au niveau national, et de continuer à intégrer les conclusions et les recommandations des évaluations dans les politiques, les stratégies et les programmes ;
5. *Encourage* ONU-Femmes à poursuivre l'intégration au sein du rapport annuel sur la fonction d'évaluation de l'analyse sur chacun des neuf indicateurs clés de performance, aux échelons mondial et régional ;
6. *Prend note* de la présentation de la politique d'évaluation révisée, et *demande* à ONU-Femmes d'harmoniser le texte de cette dernière avec celui du Plan stratégique 2018-2021, et de le soumettre à son approbation lors de la deuxième session ordinaire de 2020 ;
7. *Encourage* ONU-Femmes à s'efforcer d'atteindre les 3 % de la tranche supérieure de la fourchette pour l'allocation financière du budget total des programmes de l'Entité à la fonction d'évaluation ; et lui *demande* de continuer à œuvrer pour garantir l'indépendance du Service indépendant d'évaluation et de fournir une certaine expertise en matière d'évaluation au sein du Comité consultatif pour les questions de supervision ;
8. *Prend note* des résultats et des conclusions du rapport conjoint sur l'étude d'évaluabilité du chapitre commun aux Plans stratégiques du PNUD, du FNUAP, de l'UNICEF et d'ONU-Femmes daté du 30 mars 2020, et, à cet égard, *demande* à l'administration d'ONU-Femmes de consulter le Service indépendant d'évaluation dans le cadre de ses efforts de mise en œuvre du chapitre commun des Plans stratégiques 2018-2021 ;
9. *Demande* au Service indépendant d'évaluation de continuer à rechercher des occasions d'effectuer d'autres évaluations conjointes avec les autres organismes des Nations Unies, et des évaluations indépendantes à l'échelle du système en application de la Résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

23 juin 2020

2020/5**Rapport sur les activités d'audit interne et d'enquête pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019***Le Conseil d'administration :*

1. *Prend acte* du rapport annuel sur les activités d'audit interne et d'enquête et de la réponse connexe de l'administration et exprime son soutien continu au renforcement des capacités du Service d'audit interne ;
2. *Prend note* du rapport du Comité consultatif pour les questions de supervision pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 ; et encourage ONU-Femmes à tenir compte des recommandations du Comité consultatif ;
3. *Encourage* la direction d'ONU-Femmes dans ses efforts continus de renforcement de sa deuxième ligne de défense, y compris en ce qui concerne la responsabilité à l'égard des processus clés mis en évidence dans le rapport et l'établissement d'une Déclaration relative aux contrôles internes ;
4. *Exhorte* ONU-Femmes à poursuivre l'affectation de ressources suffisantes pour garantir un nombre satisfaisant d'audits internes et des capacités suffisantes pour les enquêtes chaque année, afin d'assurer des ressources suffisantes à l'appui de la Directrice des services indépendants d'évaluation et d'audit en qualité de fonctionnaire responsable d'ONU-Femmes pour les interactions avec le Bureau des services de contrôle interne sur les résultats d'enquêtes ;
5. *Demande* à ONU-Femmes de se pencher sur les sources de préoccupation récurrentes et sur le nombre élevé de recommandations d'audit liées à la gestion des partenaires d'exécution, des projets et programmes, des déplacements et des risques, et à la structure et à la capacité, ainsi qu'à la passation de marchés, y compris en garantissant la disponibilité de membres du personnel hautement compétents et de mécanismes de contrôle pertinents afin de gérer ces sources de préoccupation récurrentes ;
6. *Prend note avec satisfaction* de la transparence de l'état d'avancement des enquêtes et des mesures prises, notamment du Rapport de la Directrice exécutive d'ONU-Femmes sur les mesures disciplinaires et autres mesures prises en réponse aux fautes et actes répréhensibles commis par des membres du personnel d'ONU-Femmes, du personnel d'autres entités ou des tiers et aux cas de possible comportement criminel, couvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et *demande* à la Directrice exécutive d'ONU-Femmes de poursuivre les efforts en la matière.

23 juin 2020

2020/6**Politiques et procédures d'ONU-Femmes visant à lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels***Le Conseil d'administration :*

1. *Prend note avec satisfaction* du compte rendu sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans l'examen indépendant (axé sur les victimes) des politiques et des procédures d'ONU-Femmes concernant la lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, et telle que notée dans la réponse de l'administration à ce sujet ;
2. *Encourage* ONU-Femmes à continuer de prendre des mesures pour garantir une

approche cohérente commune à l'échelle du système en vue de lutter contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels, tout en mettant en œuvre son mandat, notamment dans le cadre de la riposte et du relèvement face à la COVID-19 ;

3. *Demande* à ONU-Femmes de rendre compte de ses moyens de prévention et de lutte contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels dans ses politiques, ses procédures et ses opérations, en intégrant au sein des rapports hiérarchiques existants un compte rendu et une analyse des risques émergents en la matière, et des mesures prises pour remédier aux sources de préoccupation, y compris le soutien aux victimes et aux survivants dans le cadre de la riposte et du relèvement face à la COVID-19, notamment lors de la deuxième session ordinaire de 2020.

23 juin 2020
